



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**61050 - Autres opérateurs  
d'aménagement et d'urbanisme**

**Proposition d'attribution d'une subvention et  
d'approbation du projet de convention financière pour  
2017 à conclure entre le Département et l'ADEUS**

**Rapport n° CP/2017/508**

**Service gestionnaire :**  
L5 - Habitat et logement

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver le projet de programme de travail partenarial 2017 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS),
- d'attribuer une subvention de 312 000 € pour l'année 2017 à l'ADEUS pour la mise en œuvre ce programme,
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS.

Le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat, la Région, plusieurs autres collectivités locales et EPCI sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial au sein de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Ce programme permet aux partenaires de capitaliser et de mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire : observatoires, portail de données, conférences, prospective, analyses des dynamiques territoriales, etc. Ces éclairages contribuent à construire la vision départementale de l'aménagement du territoire, notamment dans la perspective de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et des grands schémas à venir, et à replacer les politiques publiques et les partenariats du Département dans un contexte plus large.

Le programme partenarial comprend également des plateformes techniques d'échanges entre partenaires sur les questions d'actualité et les évolutions réglementaires qui interpellent l'action publique, sur les nouveaux enjeux pour les collectivités et les territoires, tels que la transition énergétique et la cohésion sociale.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que porte chacun d'eux à sa réalisation.

Conformément au code de l'urbanisme dans son article L.132-6 et au vu de l'article 3 des statuts de l'ADEUS précisant son objet, le Département est fondé à être membre de cette agence d'ingénierie partenariale, l'ADEUS intervenant dans plusieurs champs de compétences du Département.

Lors de sa séance du 30 janvier 2017, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial 2017 par des études s'inscrivant dans les quatre axes de travail complémentaires suivants :

1. Comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions
2. Construire le fonctionnement métropolitain
3. Bâtir une vision à plus grande échelle
4. Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens

A l'intérieur de ce programme, l'ADEUS propose de réaliser des études auxquelles le Département attache un intérêt particulier. Pour 2017, le Département pourrait ainsi bénéficier d'expertises pointues pour alimenter ses politiques publiques : révision du Plan Départemental de l'Habitat, étude sur le logement des jeunes, finalisation d'un diagnostic de précarité dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, prospective en matière d'évolution des populations collégiales sur le territoire de l'Eurométropole, organisation de rencontres sur les questions transfrontalières.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le projet de programme de travail partenarial 2017, annexé au rapport.

Lors de sa séance du 8 décembre 2016, le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe d'intervention 610 – Ingénierie publique, pour le mode d'action 61050 – Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme, l'inscription au profit de l'ADEUS d'un crédit de 312 000 €, montant identique à celui de l'exercice 2016.

Le financement du programme de travail partenarial 2017, pour les principaux contributeurs, s'établit comme suit :

- Eurométropole de Strasbourg : 2 914 151 €
- Conseil Départemental du Bas-Rhin : 312 000 €
- Etat : 189 794 €
- Région : 101 000 €

La subvention attendue du Département correspond à 6,5 % du total des subventions escomptées, et positionne le Département comme deuxième contributeur après l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente, d'une part, de décider d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 € pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial 2017, et d'autre part, de décider d'approuver les termes du projet de convention financière, précisant les différentes thématiques d'études intéressant le Département, à conclure entre le Département et l'ADEUS. Le projet de convention financière est annexé au rapport.

Lors de sa réunion du 2 novembre 2017, la Commission Attractivités a émis un avis favorable sur le projet de programme de travail partenarial 2017 de l'ADEUS, la proposition d'attribution d'une subvention de 312 000 € à l'ADEUS pour la mise en œuvre de ce programme, ainsi que sur les termes du projet de convention financière 2017 à conclure entre le Département et l'ADEUS.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	312 000,00 €	312 000,00 €	312 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve le projet de programme de travail partenarial 2017 de l'ADEUS, annexé à la présente délibération;*
- *décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2017, pour la mise en œuvre de ce programme;*
- *approuve les termes du projet de convention financière 2017 à conclure avec l'ADEUS, annexé à la présente délibération;*
- *autorise son Président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 20/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY